

ville, par la mère de Keçinī qui lui offre l'hospitalité (n° 77). Pendant ce temps, Keçinī qui était devenue croyante vend son opulente chevelure à deux courtisanes (danseurs d'après l'inscription), pour cinq cents *karṣāpaṇa*. C'est ainsi que l'on peut voir (n° 78) Keçinī se faisant couper les cheveux, puis les présentant sur un plateau à l'acheteur éventuel (n° 79). Keçinī employa cet argent à recevoir dignement Kātyāyana ; le disciple prit ensuite le chemin d'Ujjayinī. La population de cette ville était cruellement éprouvée par une épidémie dont la violence diminua de moitié dès que Kātyāyana y fut entré. Kātyāyana fut ensuite invité par le roi Pradyota. Sur notre peinture (n° 80), on peut voir faisant face aux *bhikṣu*, des brahmanes, qui, si nous en croyons l'inscription, auraient également été invités par le roi. Kātyāyana enseigne ensuite la loi (n° 81). Le roi se trouve dans un pavillon adjacent, en compagnie de Keçinī qu'il garde comme épouse : grâce à cette décision l'épidémie qui dévastait la ville cesse complètement. La dernière scène de cet épisode (n° 82) montre le roi offrant une pièce d'étoffe à Kātyāyana ; l'auteur tibétain de Schiefner ne mentionne point cette scène, que l'inscription, assez peu intelligible, ne permet pas de commenter<sup>1</sup>.

39. — EPISODE DE RUDRĀYAṆA.

Le roi Rudrāyaṇa ayant envoyé une armure précieuse au roi Bimbisāra, reçoit de ce dernier un portrait du Buddha.

La première scène est consacrée à la présentation de l'armure ; le roi Bimbisāra du Magadha se trouve dans son palais, il admire une armure merveilleuse et toute couverte de bijoux qui lui est présentée par un envoyé du roi Rudrāyaṇa de Roruka<sup>2</sup>.

1. Inscription n° 76 : « ka-ta'i-bu čhen-po 'khor-līa-brgya dañ bčas 'phags-rgyal-du byon-pa » = Mahākātyāyana avec cinq cents disciples se rend à Ujjayinī.

Inscription n° 77 : « skra-čan-kyi ma'i bsod-sñoms 'phul-ba » = La mère de Keçinī offre des aumônes.

Inscription n° 79 : « skra čan gyi(s)skra-breg-nas gar-[m]kan-la buñ-ba » = Keçinī ayant coupé les cheveux, les vend à un danseur.

Inscription n° 80 : « rgyal-pos dge-sloñ dañ bram-ze [b]sñen-bkur brtag(s)-pa » = Le roi in-

terroge respectueusement les *bhikṣu* et les brahmanes.

Inscription n° 81 : « skra-čan rgyal-po'i bcun-mo bsruñ-ba » = Keçinī [comme] femme du roi protège [la ville].

Inscription n° 82 : « rgyal-po-la rmi-lam-gyi don bžin phyogs-kyi skyes-rnams 'byor-ba'i ras yug 'phags-pa-la phul-ba » = Une pièce de coton, arrivée au roi comme présent... conformément au sens du songe, est offerte à l'ārya.

2. Inscription n° 83 : « rgyal-po gzugs-čan-sñin-po-la ut-tra-ya-nas rin-po-čhe'i khrab bk[s]ur-ba